

Transat clarifie la situation concernant une proposition non sollicitée

- La proposition de Gestion MTRHP inc. du 22 décembre offre 5,00 \$ par action et ne s'appuie pas sur un financement ferme et entièrement engagé
- Le conseil de Transat confirme à nouveau son soutien unanime à l'acquisition par Air Canada

MONTREAL, le 12 janv. 2021 /CNW Telbec/ - De récents reportages dans les médias et rapports d'analystes rapportent que, le 22 décembre 2020, M. Pierre Karl Péladeau a fait une proposition visant l'acquisition des actions de Transat A.T. inc. (« **Transat** » ou la « **Société** ») qui demeurerait valide pendant 24 heures dans l'éventualité du rejet de l'arrangement avec Air Canada par les autorités de réglementation. Transat souhaite clarifier la situation pour les actionnaires et les autres parties prenantes.

Ces reportages et rapports peuvent induire certains investisseurs en erreur en leur laissant croire que la société d'investissement de M. Pierre Karl Péladeau, Gestion MTRHP inc. (« **MTRHP** »), soumet une offre à 6,00 \$ par action advenant que les autorités de réglementation rejettent l'arrangement de Transat avec Air Canada, ce qui est inexact.

Transat rétablit donc les faits comme suit :

- a. contrairement à ce que les médias rapportent, la proposition actuelle de MTRHP offre un prix de 5,00 \$ par action (et non de 6,00 \$) ;
- b. la proposition ne s'appuie pas sur un financement ferme et entièrement engagé, et aucune preuve n'a été fournie que MTRHP dispose de liquidités suffisantes pour procéder à l'acquisition ;
- c. la proposition ne prévoit pas un financement suffisant pour couvrir les besoins en fonds de roulement de Transat en 2021, évalués à 500 M\$ environ.

« Cette offre, qui a été soumise sans preuve de financement ferme, semble avoir été faite dans le but d'influencer négativement le processus d'approbation réglementaire en suggérant qu'il existe une solution de rechange si les autorités de réglementation choisissent de rejeter l'arrangement entre Transat et Air Canada. Nous croyons toujours que la proposition d'Air Canada demeure la meilleure option pour l'avenir de Transat, particulièrement dans le contexte de la pandémie et de ses effets dévastateurs sur les compagnies aériennes », a déclaré M. Jean-Yves Leblanc, président du comité spécial du conseil d'administration de Transat.

Propositions antérieures également inférieures et incompatibles avec les intérêts de Transat

Transat confirme également que la proposition concurrente antérieure évoquée dans son communiqué de presse du 15 décembre 2020 avait été soumise par MTRHP, initialement au prix de 5,00 \$ par action, avant d'être portée à 6,00 \$ l'action, mais que cette proposition n'avait pas été jugée comme constituant une « proposition supérieure » aux termes de la convention d'arrangement avec Air Canada. Tel que rapporté dans notre communiqué de presse du 15 décembre 2020, le conseil d'administration avait soigneusement examiné cette proposition conformément à ses obligations fiduciaires et avait entamé des pourparlers avec MTRHP en vue de déterminer si cette proposition d'acquisition pouvait constituer une « proposition supérieure » conformément à la convention d'arrangement avec Air Canada. Cependant, MTRHP n'avait pas fourni les éléments demandés afin de démontrer l'existence d'un financement entièrement engagé ou de liquidités suffisantes, comme cela est requis pour ce type d'opérations, pour réaliser son projet d'acquisition et financer les activités courantes de Transat après la transaction. Le soutien financier d'une institution financière présenté par MTRHP ne correspondait pas au type de documentation de

financement entièrement engagé normalement fournie pour ce type d'opérations, et comportait des exigences entraînant d'importants risques concernant la disponibilité des fonds à la clôture de l'acquisition proposée, notamment l'exigence de garanties et de gages d'actifs pour assurer la disponibilité du crédit décrite dans les documents de financement conditionnel fournis à Transat.

Ceci, combiné à d'autres enjeux et préoccupations au sujet de la proposition de MTRHP, avait finalement amené le conseil d'administration à conclure, après avoir examiné attentivement et rigoureusement les modalités de la proposition de MTRHP, y compris les renseignements supplémentaires obtenus au terme de ses vérifications sur MTRHP et de ses pourparlers avec elle, avec l'aide de ses conseillers juridiques et financiers, que la proposition de MTRHP n'était pas dans l'intérêt véritable de Transat et de ses parties prenantes et ne constituait pas une « proposition supérieure » aux termes de la convention d'arrangement avec Air Canada.

Par ailleurs, en vue de finaliser cette proposition antérieure, MTHRP avait conclu en novembre 2020 une entente de confidentialité et de moratoire avec Transat lui permettant de mener un processus de vérification diligente juridique et financier au sujet de Transat, avec plein accès à tous les éléments fournis à Air Canada dans le cadre de son propre processus de vérification diligente en vue de la conclusion de la convention d'arrangement avec Air Canada.

Le conseil d'administration de Transat confirme à nouveau son soutien unanime à l'arrangement avec Air Canada

Le conseil d'administration de Transat et son comité spécial, avec l'appui de leurs conseillers financiers et juridiques, ont réitéré leur recommandation unanime établissant que l'arrangement avec Air Canada est dans l'intérêt véritable de Transat et de ses parties prenantes et qu'il est équitable pour les actionnaires de Transat, qui ont approuvé l'arrangement à hauteur de 91 % des voix exprimées lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 15 décembre 2020. L'arrangement a également reçu l'approbation finale de la Cour supérieure du Québec le 18 décembre 2020.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient certains énoncés prospectifs au sujet de Transat concernant une opération éventuelle visant l'acquisition de la totalité des actions de Transat. Ces énoncés sont fondés sur certaines hypothèses jugées raisonnables par Transat, mais sont assujettis à des risques et incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Transat, ce qui peut faire varier considérablement les résultats. Transat décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sous réserve des exigences des lois sur les valeurs mobilières.

À propos de Transat

Transat est une grande entreprise de tourisme international intégrée spécialisée dans le voyage vacances. Proposant des forfaits vacances, des séjours hôteliers et des liaisons aériennes sous les marques Transat et Air Transat, l'entreprise est présente dans une soixantaine de destinations dans plus de 25 pays en Amérique et en Europe. Très engagée dans le développement durable de l'industrie touristique, Transat multiplie les initiatives en matière de responsabilité d'entreprise depuis 12 ans et a obtenu la certification Travelife en 2018. Elle compte 5 000 employés, et son siège social est situé à Montréal (TSX : TRZ).

www.transat.com

SOURCE Transat A.T. Inc.

 Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/January2021/12/c0031.html>

%SEDAR: 00002758F

Renseignements : Relations avec les médias : Christophe Hennebelle, Vice-président, Ressources humaines et affaires publiques, 514 987-1660, poste 4584 ; Analystes financiers : Denis Pétrin, Chef de la direction financière, 514 987-1660

CO: Transat A.T. Inc.

CNW 17:45e 12-JAN-21